

Paris, le 31 mai 2010

Région Ile de France-Centre
Le Directeur Régional

Mairie de ONCY SUR ECOLE
Monsieur Jean-Pierre HAZARD
Rue du Général de Gaulle
91490 ONCY SUR ECOLE

Objet : La qualité de l'eau distribuée

Monsieur le Maire,

Un reportage diffusé le 17 mai dernier sur France 3 a stigmatisé la qualité de l'eau du robinet et généré de l'inquiétude et de l'incompréhension. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons vous apporter ces informations.

En France, l'eau du robinet est encadrée par des normes drastiques et subit plus de 310.000 contrôles par an.

La qualité de l'eau fait l'objet d'une surveillance quotidienne des opérateurs et d'un contrôle des autorités sanitaires (plus de 310 000 prélèvements effectués, 800 paramètres mesurés et plus de 8 millions de résultats analysés) pour, d'une part, déceler toute anomalie et, d'autre part prévenir toute défaillance dans la qualité de l'eau distribuée. Ils s'appliquent à l'ensemble du processus de production et de distribution d'eau potable. Le bilan des analyses concernant votre service de distribution d'eau est réalisé dans le rapport annuel que nous vous remettons.

Pour chaque substance contrôlée, la réglementation est établie pour qu'un individu puisse boire 2 litres d'eau par jour pendant toute sa vie, sans risque pour sa santé, immédiat ou à plus ou moins long terme.

Les limites et références de qualité définies par la réglementation française se fondent sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) issues de travaux scientifiques. La définition de ces « doses maximales admissibles » (DMA) prend comme référence les sujets les plus sensibles tels que les femmes enceintes, les personnes âgées et les enfants (notamment les nourrissons de moins de 6 mois). Une importante marge de sécurité est prise pour établir ces valeurs. C'est le principe de précaution.

L'eau n'est pas la voie majeure d'exposition aux nitrates, aux pesticides, à l'aluminium ou à la radioactivité : les aliments, les résidus dans l'air le sont bien davantage. Nous retrouvons mille fois plus de pesticides dans les légumes que nous mangeons que dans l'eau du robinet que nous buvons.

Lors d'une précédente polémique mettant en cause l'eau du robinet (juin 2009), l'Institut National du Cancer (INCA) affirmait : « *Cette focalisation sur l'eau est d'ailleurs suspecte, tant sont faibles ses apports de substances hypothétiquement nuisibles par rapport à d'autres sources de polluants, qu'il s'agisse de pesticides, de nitrates ou de perturbateurs endocriniens.* »

Parmi les sujets évoqués dans cette émission, la question de la présence de traces d'aluminium dans l'eau a pu soulever des interrogations, car ce paramètre dont la présence est liée au traitement de potabilisation ne fait pas l'objet d'une communication aussi régulière que les autres substances.

Pour ce qui concerne le procédé de potabilisation de l'eau distribuée sur votre territoire par Veolia Eau, il n'utilise pas d'aluminium. Pour votre information, nous vous précisons que le sel d'aluminium est un réactif utilisé pour le traitement de certaines eaux de surfaces. Il permet de

coaguler les particules de toute petite taille en suspension dans l'eau. Le choix du coagulant (chlorure ferrique, sulfate d'alumine ou polychlorure d'aluminium) se fait en fonction des caractéristiques de l'eau brute à traiter et des matières organiques qu'elle contient. Pour déterminer le coagulant le mieux adapté et le plus efficace, des tests en laboratoires sont réalisés avec différentes doses de produits.

Lorsqu'un coagulant à base d'aluminium est utilisé dans le procédé de traitement de l'eau, le paramètre aluminium est automatiquement suivi dans le contrôle de la qualité de l'eau.

Veolia Eau étant soucieuse de la qualité de l'information apportée aux consommateurs, une rubrique dédiée à la qualité de l'eau et à sa composition est accessible dès la page d'accueil sur le site internet : www.service-client.veoliaeau.fr. A partir de son code postal, chaque client a la possibilité d'éditer l'étiquette de composition de l'eau qu'il consomme. Cette étiquette est établie sur la base des données d'analyses du suivi de la qualité de l'eau. Le site met également à disposition des clients les fiches DDASS lorsque celles-ci sont disponibles.

Vos interlocuteurs privilégiés sont à votre écoute pour vous apporter toute information complémentaire à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations cordiales.

Marc Delaye

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that ends in a horizontal line with an arrowhead pointing to the right.

Directeur Régional
Veolia Eau Ile de France-Centre